

2	0	2	6	SID-MED	0	3	5	1
---	---	---	---	---------	---	---	---	---

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES / SERVICES

Pouvoir Adjudicateur : Ministère des armées

**Base NAVALE de Toulon – Diagnostic, maintenance du bateau-porte n°9 Ancienne Génération
et surveillance visuelle du bateau porte n°7 Ancienne Génération**

Date du marché : Date d'accusé réception par le
Candidat du message de notification du marché via

PLACE

Montant : € T.T.C

Cadre réservé au nantissement :

Cadre imputations réservé au SID Méditerranée

Code GM : 36.04.03

Code CPV : 71 63 1000_0

N° EJ :

N° Prestation / COSI : 14790 – COSI :462 855

N° Service exécutant : **D1076EY083**

N° Immeuble G2D :

N° Composant G2D :

Unité ESID
Bénéficiaire :

Marché passé selon une procédure adaptée en application des R. 2323-1 et R. 2323-4 à R.2123-7 du
code de la commande publique

Pouvoir adjudicateur : L'Ingénieur Général de 2^{ème} classe Pierre - Jean RONDEAU, Directeur du SID Méditerranée désigné par arrêté ministériel du 22 juin 2007 modifié

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2391-28 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique: **Chef de service chargé des dépenses SID-MED/PLN/BED – BCRM TOULON -SID MEDITERRANEE- BP 71 - 83800 TOULON CEDEX 9**

Ordonnateur : Directeur du SID Méditerranée – BCRM TOULON -SID MEDITERRANEE- BP 71 - 83800 TOULON CEDEX 9

Comptable public assignataire des paiements : Directeur départemental des finances publiques des Landes – Direction en charge de la gestion publique Division Etat – 23, rue Armand DULAMON – BP 309 – 40011 MONT-DE-MARSAN

Correspondant PME/PMI : CAD ARMELLE DUCLOS

Titulaire :

ACTE D'ENGAGEMENT – CAHIER DES CHARGES

1. CONTRACTANTS¹

Je soussigné (nous soussignés),

Monsieur (Nom et prénoms)

- agissant en mon nom personnel

- agissant au nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) :

.....

- ayant son siège social (adresse complète, numéro de téléphone et adresse courriel) :

.....

.....

- ayant élu domicile (adresse complète et numéro de téléphone et adresse courriel) :

.....

.....

Courriel

numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

me présente (nous présentons)²:

☐ seul

☐ en groupement solidaire. Le mandataire est :

☐ en groupement conjoint dont le mandataire est solidaire de l'ensemble du groupement. Le mandataire est :

m'ENGAGE (nous ENGAGEONS) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à réaliser les fournitures dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'est (nous est) notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation (R.C.).

déclare être une P.M.E.³ :

☐ OUI

☐ NON

¹ Article 1 à multiplier et compléter par l'ensemble des membres du groupement éventuel.

² A préciser par le candidat.

³ Au sens de l'article R. 2151-13 ou R. 2351-12 du code de la commande publique.

2	0	2	6	SID_MED	0	3	5	1
---	---	---	---	---------	---	---	---	---

2. OBJET ET CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Le Bateau-Porte n°9 Ancienne Génération (BP09 AG) de la Base Navale de Toulon (BNT) est actuellement dans la feuillure intérieure du bassin 3 de la zone Missiessy et assure la fonction de batardeau depuis juillet 2023. Il doit être déplacé pour permettre la poursuite des travaux de refonte du bassin MY03.

Le présent MAPA a pour but de mesurer l'état du BP09 AG afin de s'assurer de sa flottabilité et de sa manœuvrabilité.

Pour cela, une prestation de diagnostic et une opération de maintenance de niveau 1 sont prévus au titre du présent marché.

Il est également ajouté une maintenance préventive mensuelle sur 12 mois consistant à manœuvrer les vannes de caisses et de marnage.

Le diagnostic et la maintenance seront effectués alors que le bateau porte n°9 est en batardeau dans la feuillure intérieure du bassin MY03.

A l'issue du diagnostic et de l'opération de maintenance type annuelle, un rapport sera remis.

Il préconisera aussi des interventions complémentaires éventuelles sur le BP09 AG pour permettre la mise en eau du bassin MY03 et les mouvements du BP09 AG.

Il sera également demandé un rapport à chaque fin de maintenance préventive mensuelle du BP09 AG.

A cela, il convient d'ajouter la surveillance visuelle hebdomadaire sur 12 mois du bateau porte n°7 Ancienne Génération (BP07 AG). Il est stationné au quai 913 dans la zone Vauban de la BNT. Un compte rendu mensuel est attendu.

La description des prestations attendues est dans le CCTP.

3. EVALUATION DES PRESTATIONS

L'évaluation de l'ensemble des prestations définis au paragraphe 2 ci-dessus résultant du détail estimatif joint au présent marché est :

Total H.T.	€
T.V.A. 20 %	€
Total T.T.C	€

Le représentant du pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les actes spéciaux. Pour les sous-traitants payés directement, le titulaire fera parvenir au représentant de l'administration les pièces justificatives, établies par les sous-traitants, revêtues de son acceptation ou de son refus motivé, accompagnées d'une attestation indiquant les sommes à régler à chaque sous-traitant concerné ; ces sommes incluent la TVA.

Les modalités de variation des prix sont fixées dans l'article 5.1.3 du présent document.

Une avance sera versée au titulaire sauf indication contraire ci-dessous :

☐ le titulaire refuse de percevoir l'avance prévue à l'article 5 du présent marché.

4. DELAIS

Le délai global du marché est de 14 mois à compter de la date de démarrage de la première prestation fixée par ordre de service

2	0	2	6	SID_MED	0	3	5	1
---	---	---	---	---------	---	---	---	---

Les prestations relatives aux prix A et B de l'EPF/BPU (incluant la remise des livrables) seront exécutées dans un délai de 3 semaines. Le délai courra à compter de la date de démarrage des prestations fixée par ordre de service.

La maintenance préventive mensuelle démarrera un mois après la maintenance préventive annuelle.

Il est à noter qu'à l'occasion de la maintenance type annuelle, les opérations de manœuvre des vannes de remplissage du bassin seront réalisées les samedis et les dimanches (si besoin) afin d'éviter les coactivités.

Pour la surveillance du BP07 AG, un contrôle visuel hebdomadaire sera à accomplir à partir de la date de démarrage fixée par ordre de service.

5. CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES

- a. Les prix sont fermes et révisables. Le paiement est effectué :
- sur la base du forfait du présent marché pour le diagnostic et le contrôle réglementaire ;
 - sur la base du forfait du présent marché pour la maintenance préventive annuelle ;
 - sur la base des prix unitaires pour la surveillance visuelle du BP07 AG ;
 - sur la base des prix unitaires du présent marché pour la maintenance préventive mensuelle.
- b. L'avance est de 20 % et sera portée à 30 % pour les PME au sens de l'article R. 2351-13 du code de la commande publique.
Cette avance sera versée dans les conditions fixées à l'article R. 2391-7 du code de la commande publique si la part du marché non sous-traitée atteint 250 000 euros HT et si le délai d'exécution est supérieur à 3 mois.
Pour les PME, cette avance sera versée si la part du marché non sous-traitée atteint 50 000 euros HT et si le délai d'exécution est supérieur à 2 mois.
- c. Il n'est pas prévu de retenue de garantie.
- d. En cas de résiliation du marché, il sera fait application de l'article 38 du CCAG FCS (arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services) ou de l'article 36 du CCAG PI (arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles).

5.1.1 PERSONNES A Contacter

stephane.castro@intradef.gouv.fr 04 22 42 79 55

5.1.2 AUTORISATIONS D'ACCES

Avant le début des prestations, le titulaire devra fournir la liste (nom, prénom, nationalité) des personnels ainsi que celle des véhicules qu'il compte employer sur le chantier.

- Il devra fournir le plus en amont possible :

Le formulaire de contrôle primaire (version en vigueur) dûment renseigné au format natif et au format pdf signé à la cellule traitant des enquêtes de sécurité : esid-toulon.resp-bur-secu.fct@intradef.gouv.fr

- un dossier de demande d'accès pour chacun des personnels.

Coordonnées de la cellule accès : Mail : esid-toulon-ssd-acc.secretaire.fct@intradef.gouv.fr

Le délai indicatif d'obtention des autorisations d'accès varie de 4 semaines à 6 semaines.

Les personnels des entreprises devant se rendre sur la Base navale de Toulon devront être munis d'un laissez-passer comportant une photographie et les renseignements de la carte d'identité ou du titre de

2	0	2	6	SID_MED	0	3	5	1
---	---	---	---	---------	---	---	---	---

travail pour les étrangers. Des contrôles inopinés de corrélation avec le registre unique du personnel pourront être opérés à tout moment par l'inspection du travail.

Le titulaire ne pourra élever aucune réclamation en invoquant un refus d'accès ou un délai incompatible avec son planning prévisionnel.

Pour l'accès au chantier de MY, la demande d'inscription sur la liste permanente doit être exprimée 12 jours avant de démarrage des travaux auprès du poste de garde.

Chaque jour les personnels du titulaire percevront un badge visiteur contre le dépôt des cartes d'identités.

5.1.3 PRIX ET MODE D'EVALUATION DES OUVRAGES

- a. Les prix sont hors T.V.A. Ils sont établis en tenant compte des sujétions que sont susceptibles d'entraîner les mouvements du personnel et du matériel des armées à travers les installations.
- b. Le montant des paiements sera calculé en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur lors du fait générateur.
- c. Variation des prix :

Les prix du marché sont établis sur la base des conditions économiques du mois de remise des offres, soit le mois de juillet 2026, ce mois est appelé « mois zéro ».

Les prix du marché sont fermes et révisables.

L'index de référence de variation des prix, choisi en raison de sa structure pour la variation des prix des prestations faisant l'objet du marché est le suivant :

- Index national ING Ingénierie.

Les index peuvent être consultés au Bulletin Mensuel de la Statistique de l'INSEE, à l'adresse suivante : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001711010>

Le coefficient de révision Cn applicable pour le calcul de l'acompte du mois n est donné par la formule :

$$C_n = 0,15 + 0,85 \ln/I_0$$

Dans laquelle In et I0 sont les valeurs prises par l'index de référence respectivement au mois n d'exécution des prestations et au mois zéro.

Par les articles 10.1 et 10.2 du CCAG FCS et à l'article R.2112-13 du CCP, la valeur finale de l'index I à retenir pour le calcul de la révision du prix est celle atteinte au plus tard à la date de réalisation contractuelle des prestations ou à compter de la date de leur réalisation si celle-ci est antérieure.

La révision des règlements ultérieurs à la date contractuelle de fin d'exécution se fait sur la base de la valeur des index de référence à la date d'achèvement contractuelle.

d. Mode de transmission des demandes de paiement sur factures :

En application de l'article 3 de l'ordonnance n° 2014-467 du 26 juin 2014 et du décret n° 2016-1478 du 2 novembre 2016, les sociétés ayant contracté des contrats avec l'Etat sont tenues depuis le 01/01/2017 de transmettre leurs factures sous forme dématérialisée.

Le titulaire adresse ses factures de façon dématérialisée en utilisant le portail sécurisé CHORUS PRO accessible à l'adresse suivante : <https://chorus-pro.gouv.fr>

Ce portail permet d'intégrer automatiquement les factures destinées aux services de l'Etat et de suivre l'état d'avancement de leur traitement. Le N° de SIRET des services de l'Etat est le : 11000201100044.

Pour déposer ses factures sur le portail, le titulaire doit fournir toutes les mentions légales ainsi que les informations suivantes :

2	0	2	6	SID_MED	0	3	5	1
---	---	---	---	---------	---	---	---	---

- la référence de l'Engagement Juridique (n° d'EJ) : **information obligatoire portée sur le marché/accord-cadre** ;
- le code du Service Exécutant (SE) de l'ESID de TOULON, code SE : **D1076EY083**,
- le numéro du SIRET ;
- le numéro du marché/accord-cadre ;
- le numéro de la facture qui ne doit pas dépasser 16 caractères.

Ces éléments sont indispensables pour l'acheminement et le traitement des factures par le service en charge de leur paiement. A défaut, les factures seront rejetées pour information insuffisante pour relier la facture à un acte d'achat du SID MEDITERRANEE.

Toutes les informations utiles aux modalités d'utilisation du portail et de transmission des factures sont accessibles sur : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/emetteur-de-factures-electroniques/>

En cas de besoin d'une assistance sur la plateforme, trois possibilités sont offertes :

- **Utiliser l'assistante virtuelle « ClaudIA »** disponible sur l'accueil du portail Chorus Pro (bouton « Besoin d'aide ? Posez une question »).

- **Le Livechat** permet de communiquer directement avec un technicien en passant par ClaudIA disponible sur l'accueil du portail Chorus Pro (bouton « Besoin d'aide ? Posez une question ») et en lui demandant une mise en relation avec un conseiller. (Disponible de 8h30 à 18h30 les jours ouvrés)

- **Saisir une sollicitation** :

- En mode connecté : Saisir une sollicitation (via l'espace « Sollicitations émises ») si vous êtes identifiés sur le portail Chorus Pro ;

- En mode déconnecté : cliquez sur « Nous contacter » en bas de page d'accueil du portail Chorus Pro ».

- e. Le défaut de paiement dans le délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture ou du projet de décompte par l'administration fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire du marché ou du sous-traitant payé directement.

5.1.4 RECEPTION DES PRESTATIONS, RESPONSABILITES ET GARANTIES

La réception ne fait pas l'objet d'un document explicite, elle est réputée acquise le jour de la réception par l'administration de la facture du titulaire qui donne lieu au règlement définitif des prestations. De ce fait, toute facture reçue avant l'achèvement des prestations sera retournée à l'entrepreneur pour nouvel envoi en temps opportun.

Les dispositions des articles 1792 et suivants du Code Civil s'appliquent au présent contrat.

6. DOCUMENTS ANNEXES

Voir le CCTP, le RC et l'EPF.

2	0	2	6	SID_MED	0	3	5	1
---	---	---	---	---------	---	---	---	---

7. ENGAGEMENT

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie à

- mes (nos) torts exclusifs, ne pas faire l'objet
- ses torts exclusifs, que la société pour laquelle (le groupement d'intérêt économique pour lequel) j'interviens ne fait pas l'objet

d'une interdiction de concourir, au sens des articles L. 2341-1 à L. 2341-5 du code de la commande publique.

Je m'engage (nous engageons) à faire réaliser la mission par du personnel qualifié, compétent, ayant reçu préalablement la formation réglementaire, disposant des habilitations requises et en situation régulière vis-à-vis de la réglementation contre le travail clandestin y compris si ce personnel appartient à une entreprise sous-traitante.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 3243-1, L 3243-2, L 3243-4 et L 1221-10, L 1221-13 et L 1221-15 du code du travail ou des règles équivalentes en vigueur dans les pays où ils sont rattachés.

J'atteste (nous attestons) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 1146-1, L 8221-1, L 8221-2, L 8221-3 et L 8221-5, L 8251-1, L 8231-1, L 8241-1 et L 8241-2 du code du travail.

J'atteste (nous attestons) avoir au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L 2242-1 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission.

Je déclare (nous déclarons) sur l'honneur avoir satisfait aux obligations fixées par les articles D 8222-5, D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail et m'engage (nous engageons) à produire les documents s'y rapportant si le présent marché m' (nous) est attribué, ainsi que la liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail et à indiquer, pour un candidat étranger uniquement, l'intention de détacher des travailleurs en France dans le cadre de l'exécution du présent marché.

En cas d'inexactitude des renseignements fournis au titre des articles R. 2343-3 à R. 2343-10 du code de la commande publique, le marché sera résilié aux frais et risques du titulaire. Les excédents de la dépense résultant de la mise en régie ou de la passation d'un autre marché seront prélevés sur les sommes qui peuvent être dues à l'entrepreneur, sans préjudice des droits à exercer contre lui en cas d'insuffisance. Les diminutions éventuelles de dépenses restent acquises au pouvoir adjudicateur.

Je m'engage (nous nous engageons) à mettre en œuvre toutes les mesures au titre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données, règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des données essentielles).

J'atteste (nous attestons) également avoir pris connaissance des dispositions qui figurent dans l'arrêté du 19 mai 2020 relatif aux modalités d'application des règles relatives aux interventions d'entreprises extérieures et aux opérations de bâtiment et de génie civil dans un organisme du ministère de la défense et m'engage (nous engageons) à m'y (nous y) conformer.

J'atteste (nous attestons) également avoir pris connaissance des dispositions qui figurent dans :

- le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, annexé à la lettre valant règlement de la consultation,
- le projet de règlement du collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail, annexé à la lettre valant règlement de la consultation.

2	0	2	6	SID_MED	0	3	5	1
---	---	---	---	---------	---	---	---	---

Nom et adresse du chef de l'organisme utilisateur :

Fait en un seul original

A.....,

le

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé"

Signature(s) de l'(des) entrepreneur(s)

Visas

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A Toulon, le

Le pouvoir adjudicateur

(Désigné par arrêté ministériel du 22/06/2007 modifié)

Pour le directeur du SID Méditerranée et par délégation

Le (*grade, prénom, nom*), (*fonction*)

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché, le

Signature de l'entrepreneur (mandataire)

Reçu l'avis de réception postal ou de l'accusé de réception de la PLACE de la notification du marché en date du

(*date de signature de l'avis de réception par le destinataire*)

2	0	2	6	SID_MED	0	3	5	1
---	---	---	---	---------	---	---	---	---